

Nombre de Membres en exercice :	08
Nombre de Membres présents :	05
Nombre de suffrages exprimés :	05
Votes Pour :	05
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU BUREAU SYNDICAL

N° BS-2024-02

Séance du 15/05/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le quinze mai à dix-sept heures trente, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Bureau Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le trois mai deux mille-vingt-quatre.

Monsieur Alain PERROT a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X			
Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Williams DUFOUR			X	
Monsieur Freddy REY			X	
Madame Dominique COMBAZ	X			
Monsieur Daniel BATON			X	
Monsieur GENTIL Pascal	X			

Objet : étude d'opportunité d'un SAGE

CONSIDÉRANT QUE : le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a été signé en 2022 :

M Le Président :

- **RAPPELLE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et le maintien d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.
- **INDIQUE que** :
 - ✓ Le bassin versant du Guiers est un territoire identifié dans le SDAGE 2022-2027 comme bassin sur lequel des actions de préservation de l'équilibre quantitatif des masses d'eau superficielles sont nécessaires pour l'atteinte du bon état. La connaissance des nappes, en particulier au niveau des principales plaines alluviales du bassin versant est très peu documentée, ce qui limite la connaissance de la ressource souterraine (sens des écoulements, vitesse des eaux, interaction avec le milieu superficiel...).
 - ✓ Le SIAGA a lancé début 2023, l'Etude Ressource en eau dans un contexte de changement climatique, qui devrait aboutir à l'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau). Le PTGE pourrait alors être intégré au volet du SAGE relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2024

Application agréée E-legalite.com

- **EXPOSE** que cette étude permettra de :
 - ✓ Evaluer la pertinence de mettre en place un outil de gestion tel que le SAGE sur le territoire, auprès des différents partenaires techniques, institutionnels et financier ;
 - ✓ Recueillir l'opinion, la volonté des parties concernées en identifiant les questionnements, préoccupations, et craintes lors d'ateliers d'échange ;
 - ✓ Evaluer la maturité du territoire vis-à-vis de la mise en place éventuelle d'un SAGE.
- **INDIQUE** que le montant estimatif est de 60 000 € TTC.
- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Fait et délibéré en séance,
Le 15/05/2024

Secrétaire de séance,
Alain PERROT



Le Président,
Jean-Louis REYNAUD

Publiée le 21/05/2024
Transmise au Représentant de l'État le : 21/05/2024
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

